



Paris, le 21 septembre 2017

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Publication du guide *Le don agricole de A à Z***

Pour répondre à l'appel des associations d'aide alimentaire qui expriment leurs besoins croissants de dons en nature, et dans le cadre des actions menées pour lutter contre le gaspillage alimentaire, l'association SOLAAL, les Chambres d'agriculture et l'Association des maires ruraux de France publient le guide *Le don agricole de A à Z - Quand les agriculteurs contribuent à l'aide alimentaire*.

Ce guide s'adresse donc aux agriculteurs et coopératives mais aussi à l'ensemble des acteurs qui souhaitent s'engager : notamment les salariés des syndicats agricoles, des chambres d'agriculture ; les entreprises partenaires du secteur agricole ; les marchés de gros ; les associations d'aide alimentaire, les pôles d'insertion, les ESAT.

Il s'adresse également aux élus territoriaux, notamment les maires des communes rurales, car ils sont en prise directe avec l'organisation de la solidarité et de la lutte contre le gaspillage alimentaire sur leur territoire.

Il est conçu comme une boîte à outils, avec des fiches indépendantes par thématique, et inclut à la fois des infographies pédagogiques, des exemples, des points sur la réglementation en vigueur mais aussi beaucoup de témoignages d'acteurs engagés.

Il sera amené à évoluer en fonction des réglementations, des expérimentations, des actions solidaires et sera donc régulièrement mis à jour. Il peut également être téléchargé sur les sites de SOLAAL, des Chambres d'agriculture et de l'AMRF.

Ce guide a été retenu dans le cadre du Programme national de l'Alimentation du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Il a également reçu le soutien de nombreux partenaires impliqués en matière de solidarité et de lutte contre le gaspillage alimentaire : Fondation Avril, Fondation Carrefour, Comexposium, Fondation Daniel et Nina Carasso.

#### **CONTACTS :**

**AMRF** : Cédric SZABO - 04 37 43 39 80 – [amrf@amrf.fr](mailto:amrf@amrf.fr)

**APCA** : Iris ROZE – 06 09 86 02 26 – [iris.roze@apca.chambagri.fr](mailto:iris.roze@apca.chambagri.fr)

**SOLAAL** : Dorothée BRIAUMONT - 01 53 83 47 89 – 06 11 78 77 38 - [dorothee.briaumont@solaal.org](mailto:dorothee.briaumont@solaal.org)

**SOLAAL** est une association reconnue d'intérêt général, qui facilite le lien entre les agriculteurs et les associations d'aide alimentaire. Elle rassemble 33 membres issus des secteurs agricole, industriel, de la grande distribution, des interprofessions agricoles et alimentaires et des marchés de gros. Angélique DELAHAYE, maraîchère, en est la présidente. SOLAAL a contribué, depuis sa création en 2013, au don de l'équivalent de plus de 24 millions de repas.

[www.solaal.org](http://www.solaal.org) @SOLAAL\_

Créées en 1924, les **Chambres d'agriculture** constituent aujourd'hui un réseau au service du développement des agricultures et des territoires. Elles accompagnent les agriculteurs, sur les aspects techniques, économiques, environnementaux et réglementaires et contribuent au dynamisme économique des territoires en lien avec les pouvoirs publics et les collectivités locales. Fortes de leur légitimité de terrain, des 4 200 élus professionnels qui les administrent, de près de 8 000 collaborateurs, les Chambres d'agriculture, établissements publics, représentent l'ensemble des acteurs du monde agricole, rural et forestier.

[www.chambres-agriculture.fr](http://www.chambres-agriculture.fr) @ChambagriFrance

**L'Association des Maires Ruraux de France** fédère, informe et représente les maires des communes de moins de 3 500 habitants partout en France. L'association s'engage au quotidien au niveau local comme national pour défendre et promouvoir les enjeux spécifiques de la ruralité, notamment l'accès aux services à la population. Créée en 1971, l'AMRF rassemble près de 10 000 maires ruraux regroupés dans un réseau convivial et solidaire d'associations départementales, en toute indépendance des pouvoirs et partis politiques. L'AMRF est un représentant incontournable du monde rural auprès des pouvoirs publics et des grands opérateurs nationaux.

[www.amrf.fr](http://www.amrf.fr) – @maires\_ruraux – 04 37 43 39 80